



Direction territoriale Méditerranée



Analyse des résultats obtenus par la mise en œuvre du Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Provence Alpes Côte d'Azur 2014-2017





Rappel des attentes des bénéficiaires de la prestation DREAL et Région Provence Alpes Côte d'Azur

Objet de la demande : réaliser l'analyse des résultats obtenus du point de vue de la préservation et de la remise en bon état des continuités écologiques par la mise en œuvre du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) Provence Alpes Côte d'Azur

Contexte général

La trame verte et bleue, nouvel outil contribuant à la préservation de la biodiversité et au maintien des fonctionnements des écosystèmes et des services associés, a été déclinée en région par le Schéma Régional de Cohérence Écologique. En région Provence Alpes Côte d'Azur, le SRCE a été arrêté le 26 novembre 2014 (arrêté préfectoral n°2014330-0001). Le SRCE devait faire initialement l'objet d'une évaluation au bout de 6 ans afin d'orienter sa reconduction ou son adaptation. La loi NOTRe confie à la Région l'élaboration d'un document de planification, prescriptif et intégrateur des principales politiques publiques sectorielles, le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). [L'ordonnance n° 2016-1028 du 27 juillet 2016](#) confirme l'intégration du schéma régional de cohérence écologique (SRCE) dans le SRADDET et précise notamment les mesures de coordination permettant cette intégration. Le [décret n° 2016-1071 du 3 août 2016](#) apporte des précisions notamment sur le contenu du SRADDET qui doit définir des objectifs de préservation et de restauration de la biodiversité ainsi que des règles générales concourant à la réalisation de ces objectifs. Les annexes du SRADDET comporteront les principaux éléments constitutifs du SRCE (diagnostic, définition des enjeux, plan d'action stratégique, atlas cartographique).

Le bilan du SRCE doit être fait avant l'adoption du SRADDET. La DREAL et la Région avaient commencé à collecter une série d'indicateurs parmi les 26 retenus dans le SRCE. Ces indicateurs seront analysés et mis à jour. L'Irstea et le Cerema vont collaborer pour produire le bilan du SRCE Provence Alpes Côte d'Azur.

Objectifs

L'objet de la commande est la production, par le Cerema Méditerranée (Patricia DETRY-SLEB/DAT) et IRSTEA (Sylvie VANPEENE) de l'analyse des résultats obtenus du point de vue de la préservation et de la remise en bon état des continuités écologiques par la mise en œuvre du Schéma Régional de Cohérence Ecologique Provence Alpes Côte d'Azur, sous la forme d'un bilan 2014-2017 qui repose pour partie sur le calcul des 26 indicateurs de suivi du Plan d'action stratégique et des 4 indicateurs de pression lorsque les données mobilisables le permettent.



SRCE Provence Alpes Côte d'Azur 2014-2017

Sommaire

1. Enjeux liés à la biodiversité en Provence Alpes Côte d'Azur et rappels sur son SRCE
2. Un bilan SRCE anticipé pour répondre au besoin d'intégration au SRADDET
3. Mise à jour commentée des indicateurs de suivi
4. Analyse de l'enquête satisfaction SRCE Provence Alpes Côte d'Azur
5. Conclusion – Synthèse
6. Annexes – fiches actualisées

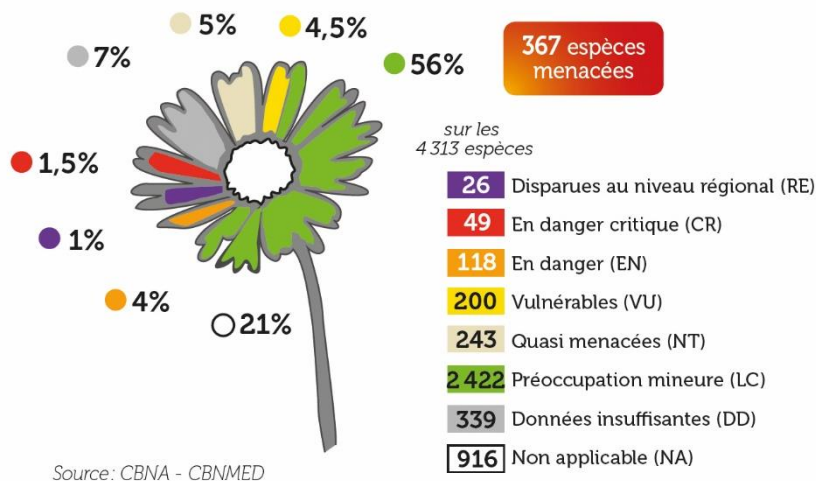
1. Enjeux liés à la biodiversité en Provence Alpes Côte d'Azur et rappels sur son SRCE

La région Provence Alpes Côte d'Azur fait partie de l'un des 34 « points chauds » mondiaux de la biodiversité où la biodiversité est très riche mais aussi menacée par les pressions humaines (urbanisation, fragmentation, pollution...). Sa situation dans les régions biogéographiques alpine et méditerranéenne, entre la mer et les Alpes, sur des massifs siliceux ou calcaire, permet l'expression d'une richesse de milieux et d'espèces qui les colonisent. La responsabilité de la région est importante pour un certain nombre d'espèces endémiques. La région abrite plus de la moitié des espèces de poissons d'eau douce, d'amphibiens, d'oiseaux et d'insectes et environ trois quarts des espèces de mammifères, reptiles et plantes vasculaires vivant en France continentale. Ainsi par exemple, en 2013, la région abritait 4 313 espèces de plantes vasculaires dont 92 % des espèces messicoles (des moissons) et 41 % des espèces protégées de France. Mais ces espèces, comme celles des autres groupes, sont plus ou moins menacées.



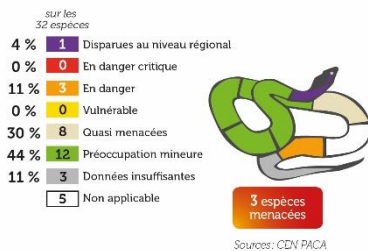
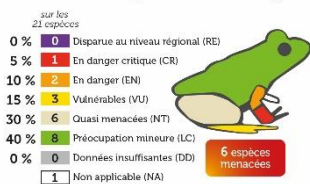
Liste rouge régionale de la flore vasculaire

Répartition des **4 313 espèces** évaluées en PACA en fonction des différentes catégories UICN de la liste rouge



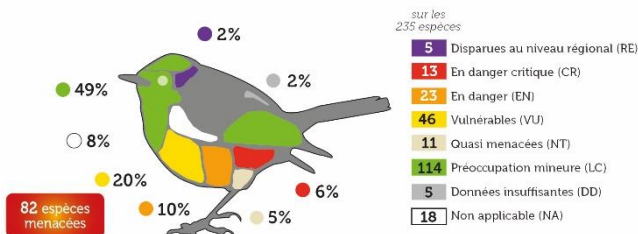
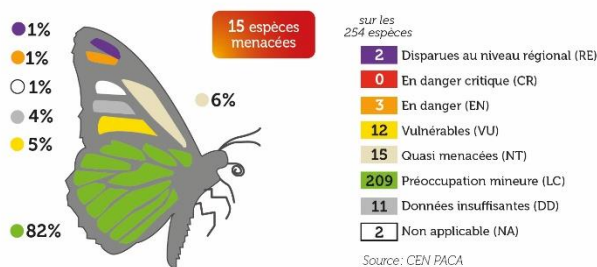
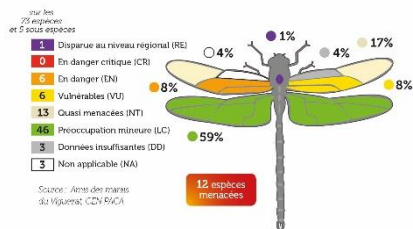
14 Liste rouge régionale des amphibiens et reptiles

Répartition des **21 espèces** d'amphibiens et **32 espèces** de reptiles évaluées en Provence-Alpes-Côte d'Azur en fonction des différentes catégories UICN de la liste rouge



Liste rouge régionale des odonates

Répartition des **73 espèces** et des **5 sous-espèces** de libellules et de demoiselles évaluées en Provence-Alpes-Côte d'Azur en fonction des différentes catégories UICN de la liste rouge



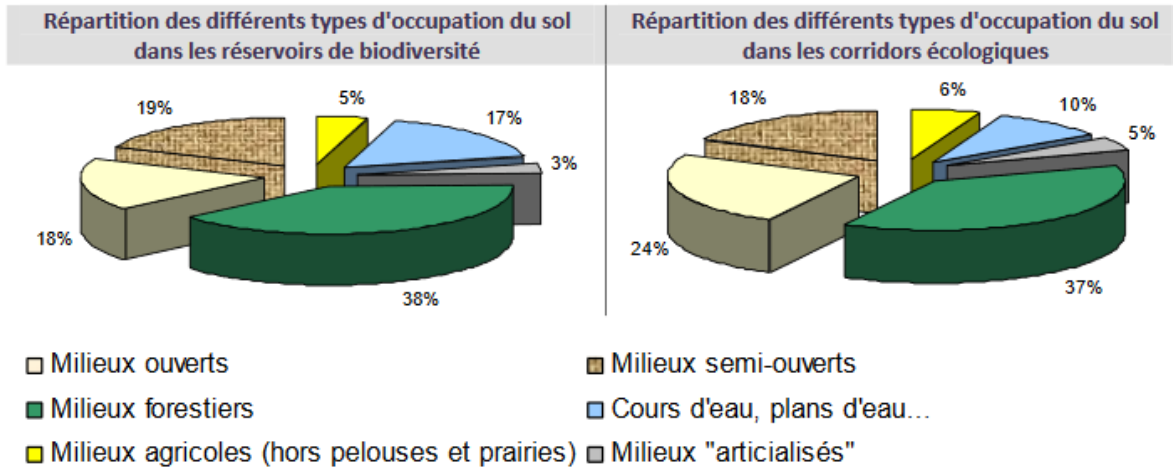
Source : Regards sur la nature 2017, ARPE PACA



La région présente une importante superficie d'espaces à caractère de nature (74 %).

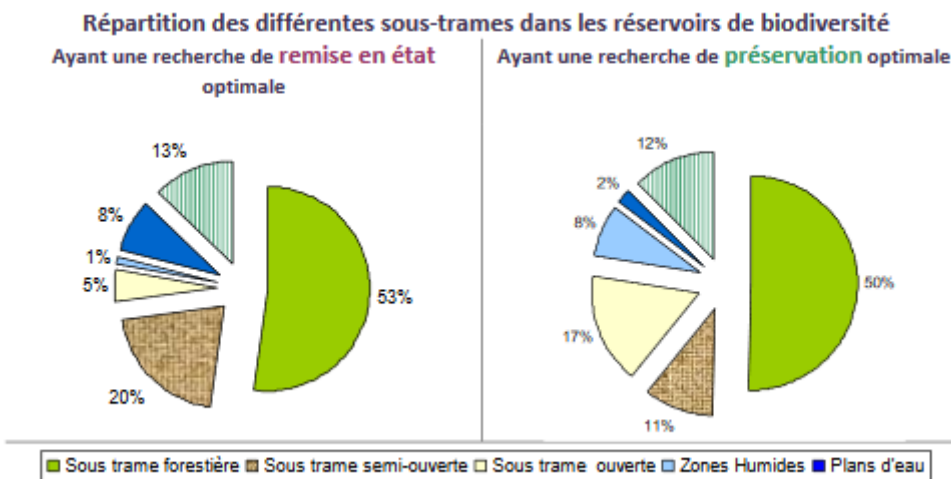
Ces caractéristiques ont conduit à classer 63 % du territoire régional en éléments de la trame verte et bleue (dont 59 % en réservoirs de biodiversité).

Les réservoirs de biodiversité de la composante verte de la Trame Verte et Bleue (TVB) couvrent 68% de la forêt et 22% des espaces agricoles (hors prairies). Les corridors écologiques couvrent 6% de la forêt et 2% des espaces agricoles (hors prairies). La quasi-totalité des zones humides et 52,6% des cours d'eau constituent la trame bleue.



Source : SRCE Provence Alpes Côte d'Azur

Les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques ont été identifiés selon leur état et le niveau de pressions qui s'y exerce (notamment étalement urbain et développement d'infrastructures) soit avec un objectif de recherche de remise en état optimale (pour 16 % des éléments de la TVB régionale dont 42,3% des cours d'eau), soit avec un objectif de recherche de préservation optimale (84%).



Le plan d'action stratégique du SRCE Provence Alpes Côte d'Azur se compose de 4 grandes orientations stratégiques déclinées en 19 actions (et 100 pistes d'actions à titre d'exemple) et de 5 orientations territorialisées.



2. Un bilan SRCE anticipé pour répondre au besoin d'intégration au SRADDET

Le bilan du SRCE doit être fait 6 mois avant l'adoption du SRADDET. Conformément à l'article L371.3 du code de l'environnement, ce bilan doit « analyser les résultats obtenus du point de vue de la préservation et de la remise en état des continuités écologiques par la mise en œuvre du SRCE ». Le SRCE Provence Alpes Côte d'Azur approuvé prévoit une série de 26 indicateurs de suivi. La DREAL et la Région avaient commencé à collecter et mettre à jour une série de ces indicateurs. Ce travail est ici poursuivi, avec l'appui d'Irstea et du Cerema pour compléter les indicateurs évalués et permettre l'analyse du bilan du SRCE.

3. Mise à jour commentée des indicateurs SRCE

La mise en œuvre du Schéma régional de cohérence écologique Provence Alpes Côte d'Azur couvre la période 2014-2020. 26 indicateurs de suivi du Plan d'action stratégique et 4 indicateurs de pression ont été définis pendant l'élaboration du SRCE. Ces indicateurs s'organisent selon les grandes orientations du SRCE et ont servi de base à l'élaboration du bilan à mi-parcours.

Tous les indicateurs font l'objet d'une fiche présentant les objectifs et les résultats d'évolution. L'année de référence choisie est 2014. Seules les fiches « indicateurs » ayant évolué par rapport à l'état 0 sont prises en compte et annexées au présent bilan. Les autres sont disponibles sur le site internet de l'observatoire de la biodiversité (<http://www.observatoire-biodiversite-paca.org/>).

Des recommandations sont émises dans le présent bilan quant à la poursuite du suivi de certains indicateurs, qui s'avèrent complexes ou difficilement exploitables.

Le tableau suivant permet d'avoir une vision synthétique des indicateurs disponibles et de leur mise à jour. Des informations plus précises sont fournies en suivant par indicateur.

Les tableaux qui suivent synthétisent les différentes modifications apportées dans les fiches indicateurs lorsque cela était possible.



INDICATEURS DE SUIVI DE L'ORIENTATION STRATÉGIQUE 1

Agir en priorité sur la consommation d'espace par l'urbanisme et les modes d'aménagement du territoire pour la préservation des réservoirs de biodiversité et le maintien de corridors écologiques

Moyens	N°de la fiche	Nom indicateur	Prise en compte par	Source, commentaire
	1-1	La répartition des différents types de milieux	IRSTEA	Une version 2018 Corine Land Cover est attendue. Voir les possibilités de refaire le calcul avec OcSol PACA 2014 et sa prochaine version
	1-2	L'évolution de la répartition des différents types de milieux		
	2	Evolution de l'artificialisation		Une version 2018 Corine Land Cover est attendue. Voir les possibilités de refaire le calcul avec OcSol PACA 2014 et sa prochaine version
Par la prise en compte dans les documents d'urbanisme	3	Nombre de SCoT et PLUi qui auront intégré la TVB dans les DOO, OAP et règlement	IRSTEA	Fiche créée pour ce bilan. Contenu basé sur les avis de la MRae : 5 SCoT et 69 PLU analysés. Les avis de la MRae ne sont pas exhaustifs et sont priorisés selon les enjeux majeurs du territoire et du document d'urbanisme. Indicateurs 3 et 4 fusionnés dans une fiche unique relative à la prise en compte de la TVB dans les documents d'urbanisme.
	4	Nombre de SCoT et PLUi qui auront démontré dans leur évaluation environnementale leur bonne articulation avec le SRCE		
	5	Surface délimitée en espace agricole et naturel à protéger au titre de l'article L.122-1-5 du code de l'urbanisme - « délimitation des espaces agricoles et naturels » au DOO des SCoT	IRSTEA	Impossible à calculer car les cartes de DOO d'un SCoT sont des cartes schématiques pas assez précises pour pouvoir calculer des surfaces. L'analyse des avis de l'AE souligne que pour la plupart des SCoT, la cartographie des espaces à protéger et/ou des espaces soumis à projet d'urbanisation n'est pas suffisamment précise.
Par le développement de la nature en ville	6	L'évolution de la « nature » en ville	Cerema	Mise à jour en continu. Avril 2019 : diffusion de la nouvelle BD TOPO® millésimée (nouveau format et nouvelles données, incluant l'adresse). La BD TOPO® et la BD ADRESSE® dans leurs formats actuels (version 2.2) ne seront plus diffusées.
Par les politiques publiques « intégrées »	7	Assurer la cohérence des politiques publiques	IRSTEA	Afin d'illustrer de manière significative un exemple de cohérence des politiques publiques, 3 exemples ont été ajoutés à la fiche initiale datant d'octobre 2015 : le protocole de collision de la DIRMed, le projet Life sur les chiroptères, l'étude de faisabilité d'une base de données ouvrages pour la transparence écologique des infrastructures de transport.
	8	Part des aides accordées par l'État et/ou le Conseil Régional pour appuyer des études soit liées aux continuités préalables à la planification, soit à la connaissance sur des espèces représentatives de fonctionnalité ou sur des habitats participant aux continuités, soit pour des travaux de restauration	Cerema	Cette fiche comprend les études financées, la fiche 21 les travaux de restauration



Par la restauration d'une trame bleue fonctionnelle en cohérence avec les objectifs de la DCE	9	Rétablir les continuités écologiques aquatiques	Cerema	Fiche de septembre 2017, actualisée avec l'effacement du seuil de l'Argens à Vidauban
Par la prise en compte dans la conception, la réalisation et la gestion de travaux d'aménagement et d'ouvrages	10	Évolution de la fragmentation des milieux naturels et semi-naturels		Une version 2018 Corine Land Cover est attendue, ce qui permettra une réactualisation de l'indicateur avec la Bd Topo. Possibilité de refaire le calcul avec OcSol PACA 2014 et sa prochaine version.
	11	Rétablir les continuités écologiques terrestres		Fiche de septembre 2017, actualisée avec les EcoPonts réalisés

Les fiches indicateurs colorées correspondent aux fiches actualisées avec le présent bilan



INDICATEURS DE SUIVI DE L'ORIENTATION STRATÉGIQUE 2

Maintenir du foncier naturel, agricole et forestier et développer des usages durables au regard des continuités écologiques

Moyens	N° de la fiche	Nom indicateur	Prise en compte par	Source, commentaire
Par la cohérence des actions foncières et des politiques publiques en faveur de la biodiversité	12	La maîtrise foncière	Cerema	Fiche actualisée en septembre 2017 Le plus actif est le conservatoire du littoral à égalité avec les Espaces Naturels Sensibles des départements. Cf. tableau page 1 de la fiche 12
	13-1	Les surfaces en aires protégées terrestres	Cerema	Fiches de septembre 2017, pas de mise à jour en 2018
	13-2	Les surfaces en aires gérées par contractualisation ou convention		
13-3	Connaissances sur l'intérêt écologique			
Par la prise en compte dans les pratiques agricoles	14	Part des surfaces agricoles valorisées et concourant au maintien de fonctionnalités dans les réservoirs et les corridors (contrats Natura 2000 spécifiques, mesures agroenvironnementales, certifiées en « bio », surfaces en landes et prairies relevées au titre du Registre Parcellaire Graphique...)	Cerema	Pas de fiche car difficulté d'obtenir un retour d'informations des services en charge de l'agriculture. Un partenariat avec ces services est à mettre en place pour obtenir les informations. Mais le club agriculture s'est réuni en décembre 2017 et a permis de présenter différents thèmes en lien avec la mise en œuvre du SRCE sur le territoire agricole, ce qui pourrait être le lieu d'échanges d'informations pour recueillir des informations.
	15	L'évolution de la « nature » en territoires agricoles		Fiche de 2017 grâce à la BD topo. Une nouvelle version de la BD Topo sera diffusée début 2019
Par la prise en compte dans les pratiques forestières	16	Nombre de chartes forestières de territoire ou de plan de gestion de massif intégrant l'identification des trames forestières de vieux bois et les modes de gestion durable de la forêt	IRSTEA	Une fiche technique détaillée relative à la prise en compte de la TVB dans les pratiques forestières a été créée. Le territoire régional est concerné par 17 territoires forestiers pour lesquels 15 chartes forestières de territoire ont été produites dont 7 actuellement mises en œuvre.
	17	Les documents ou plans de gestion forestiers en PACA	IRTSEA	Fiche initiale réalisée grâce à une convention ponctuelle DREAL / CRPF Provence Alpes Côte d'Azur Corse. Pas de mise à jour car il faudrait réactualiser la convention.
	18	Nombre de contrats Natura 2000, mesure 227 « dispositif visant à maintenir et améliorer l'état de conservation des habitats forestiers »	Cerema	Fiche de septembre, pas de mise à jour
19	Les îlots de vieux bois en forêts publiques	Fiche 2017 complétée avec illustrations		



INDICATEURS DE SUIVI DE L'ORIENTATION STRATÉGIQUE 3

Développer les solutions écologiques de demain en anticipant sur les nouvelles sources de fragmentation et de rupture

Moyens	N°de la fiche	Nom indicateur	Prise en compte par	Source
En s'appuyant sur un pôle ressource, solutions R&D Biodiversité et Fonctionnalité	20	Alimenter la connaissance avec le système d'information de la nature et des paysages	IRSTEA	La fiche 20 a été mise à jour en apportant des précisions sur le site de Silène. Pour rappel, depuis 11 ans, co-pilotée par la DREAL, les CBN, le CEN et le Conseil Régional, la base de données SILENE PACA permet de capitaliser les connaissances sur les localisations d'espèces. 65 structures en sont partenaires. Elle est composée de 2 modules : - SILENE Flore dont les données sont gérées par les Conservatoires Botaniques Nationaux méditerranéen et alpin. - SILENE Faune dont les données sont gérées par le Conservatoire d'espaces naturels CEN PACA.
	21	L'aide publique pour la connaissance des enjeux et les travaux de restauration	Cerema	Voir avec Aide publique fiche 8
	22	Soutenir la recherche sur les continuités écologiques	IRSTEA	Fiche de septembre 2017.
En développant l'échange d'informations, de sensibilisation, de communication et formation au service de la prise en compte des fonctionnalités écologiques	23	Des outils pour sensibiliser et former les professionnels de l'urbanisme, de l'agriculture, de la forêt et du tourisme	IRSTEA	Complément de contenu avec les diagnostics territoriaux réalisés par l'ARPE sur les 19 secteurs prioritaires identifiés par le SRCE PACA. + volet enquête
	24	Former les professionnels de l'urbanisme, de l'agriculture, de la forêt et du tourisme		Actualisation de la fiche pour tenir compte des informations issues de l'enquête qui montrent qu'un grand nombre de structures ont contribué à informer, sensibiliser et former à la mise en œuvre du SRCE. Il n'a pas été possible d'en établir une liste exhaustive. L'ARPE et le binôme Etat/Région ont par exemple organisé des réunions bien suivies.
	25	Échanger sur les atteintes à la Trame Verte et Bleue régionale dans le Comité régional de la biodiversité (CRB)		Le CRB a été instauré par l'arrêté du 30 mai 2018, sa réunion d'installation a eu lieu en préfecture le 22 juin 2018. La fiche 25 a été complétée en ce sens avec illustration de l'arrêté portant nomination des membres du CRB.
	26	Partager des savoir-faire grâce à des clubs « métiers »	IRSTEA	Le club métier Infrastructure s'est réuni une fois par an depuis 2015 et a rassemblé à chaque fois entre 30 et 40 personnes. Des méthodes, des études, des projets et des retours d'expérience ont été partagés. Des éléments ont été présentés en provenance d'autres régions pour apporter de nouvelles idées. Le club agriculture s'est réuni en 2017 et a permis de présenter différents thèmes en lien avec la mise en œuvre du SRCE sur le territoire agricole : les obligations réelles environnementales, la compensation agricole et la compensation environnementale. Réactiver le club Forêt, non réuni depuis l'approbation du SRCE



4. Analyse de l'enquête de satisfaction sur le SRCE Provence Alpes Côte d'Azur

En 2017, la DREAL et la Région Provence Alpes Côte d'Azur ont lancé une enquête par mail pour savoir comment le SRCE était connu, utilisé et apprécié et comment les acteurs avaient participé aux diverses réunions d'information ou formation menées depuis l'adoption du SRCE en novembre 2014.

Environ 300 contacts mails avaient reçu l'enquête. Celle-ci a notamment été envoyée :

- Aux 109 membres du comité régional de la biodiversité,
- A l'Agence Régionale pour l'Environnement (ARPE) pour relai dans le réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels (30 membres) et le réseau régional des gestionnaires des milieux aquatiques (75 membres),
- Aux membres du Club Urba de la DREAL (une trentaine de personnes),
- Aux structures porteuses de SCoT (27 SCoT).

100 réponses ont été enregistrées, 25 ne comportaient que l'identification de la structure. La totalité des 75 réponses a été analysée pour les parties qui étaient remplies. Les collectivités ont répondu de manière importante ainsi que l'Etat et les établissements publics (pour certaines structures, plusieurs personnes ont répondu).

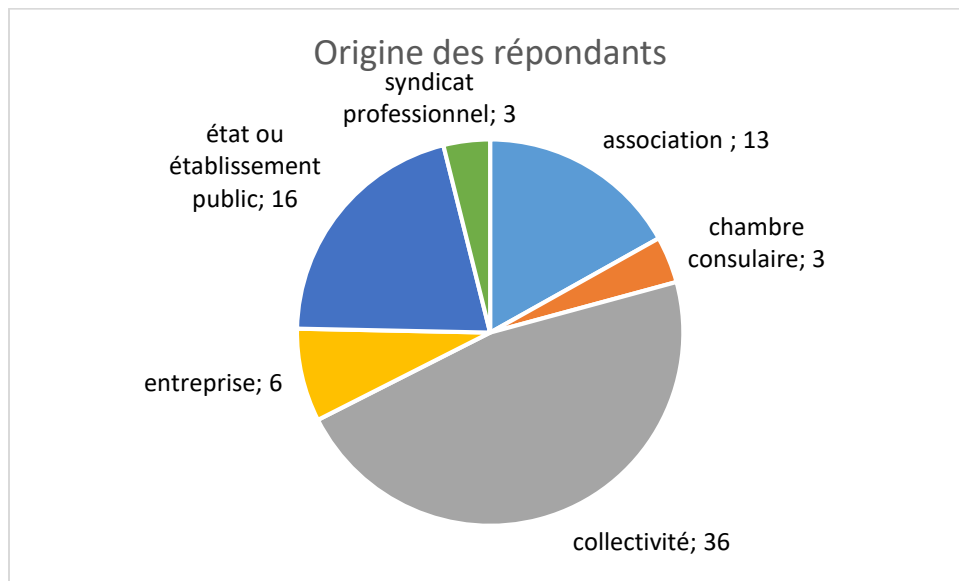


Figure 1 : Qui a répondu à l'enquête ?



Questions bloc 1 :

Connaissez-vous le SRCE ? si oui, son diagnostic ? son programme d'action stratégique (PAS) ? son volet méthodologique ? son atlas cartographique ? sa légende commentée ? son résumé non technique ?

L'avez-vous utilisé ? si oui quelle partie vous a été la plus utile et quel est votre niveau de satisfaction/compréhension de chacune de ces parties (échelle de 1 à 5) ?

Connaissance des documents constitutifs du SRCE

65 personnes connaissaient le SRCE dont 37 l'ont utilisé avec :

- 5 personnes qui ne détaillent pas ce qu'ils connaissent
- 10 personnes qui n'en connaissaient qu'une partie dont 2 qui ont utilisé cette partie (5 le résumé non technique, 3 le plan d'action stratégique et 3 l'atlas cartographique)
- 48 personnes qui connaissent plus d'une partie et dont 16 personnes connaissent toutes les parties

Le plan d'action stratégique et l'atlas cartographique sont les pièces les plus connues (45 citations), suivis du diagnostic (42) et du résumé non technique (33) (figure 2).

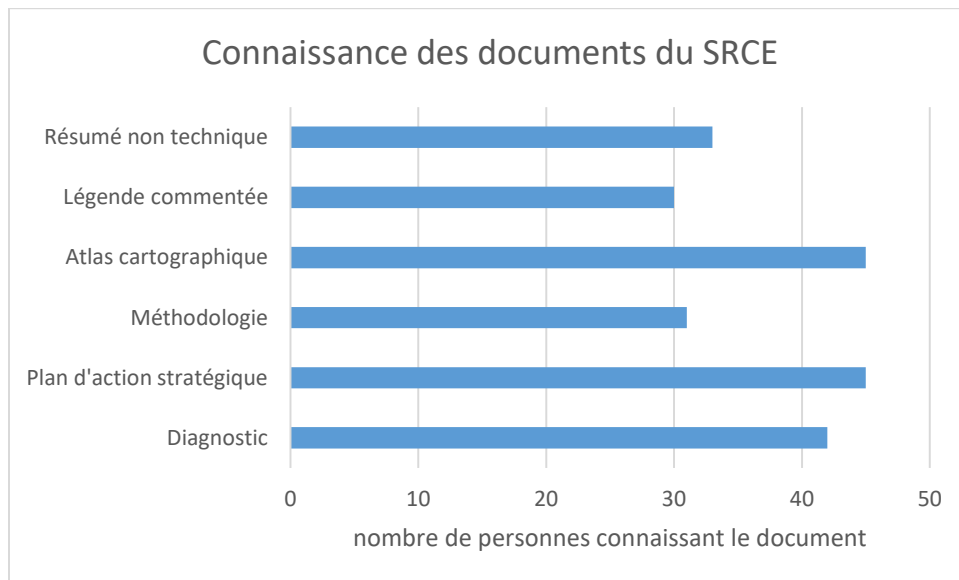


Figure 2 : Combien de personnes connaissaient les différents documents du SRCE ?

Les 37 personnes qui ont utilisé l'un des documents ont noté leur satisfaction dans une gamme de note de 1 (peu satisfaisant) à 5 (très satisfaisant) (figure 3).

L'atlas cartographique a été utilisé 26 fois avec un bon niveau de satisfaction (16 notes supérieures à 3).

Le PAS a été utilisé 20 fois avec également un bon niveau de satisfaction (13 notes supérieures à 3).

Le diagnostic a été utilisé 12 fois avec 10 notes supérieures à 3.

Le résumé non technique a été utilisé 11 fois avec une note de 1 et 8 notes supérieures à 3.

La méthodologie a été peu utilisée (9 fois) mais avec un très bon niveau de satisfaction.

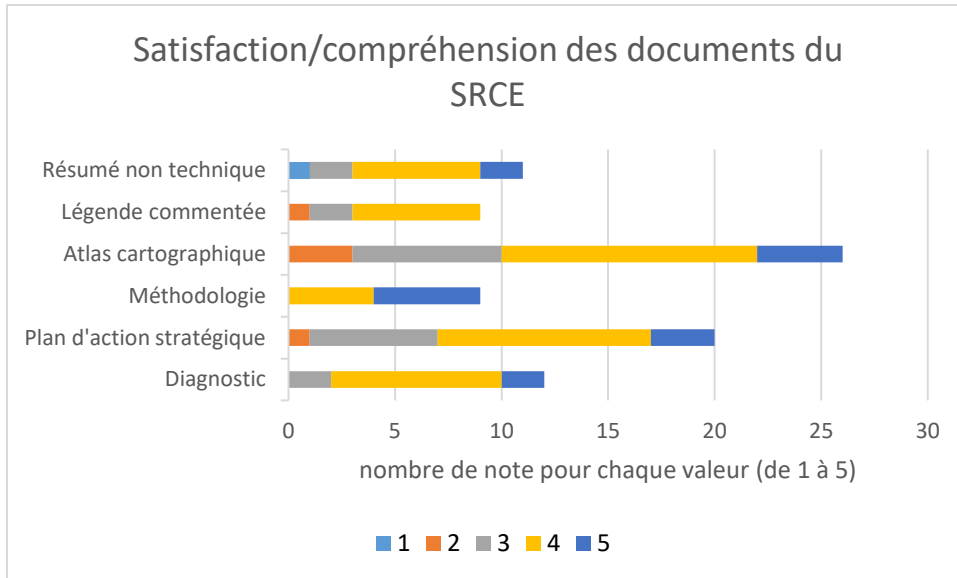


Figure 3 : Quel document du SRCE vous a été utile et était compréhensible ?

Cette analyse est complétée par les commentaires libres des enquêtés. Certains acteurs mentionnent de pas l'avoir utilisé directement mais qu'il constitue un document pouvant servir de cadre aux projets locaux notamment dans les documents graphiques et les informations réglementaires qu'il apporte. Un acteur regrette le manque d'utilisation des couches SIG par les bureaux d'étude. Quelques acteurs en profitent pour exprimer leur mécontentement sur le manque de précision des actions sur le territoire et sur l'inadaptation de la méthode pour fixer les objectifs des réservoirs et corridors des espaces forestiers ruraux et montagnards.



Questions bloc 2 :

Connaissez-vous le site internet de la DREAL sur les continuités écologiques ? si oui, vous a-t-il été utile pour : les références réglementaires ? les documents et guides ? télécharger le SRCE ? consulter et télécharger les couches SIG du SRCE ? autre ?

Connaissez-vous le document décrivant la biologie des espèces de la TVB régionale ? Si oui, l'avez-vous utilisé et pourquoi : élaboration de document d'urbanisme ? définition des continuités écologiques d'un projet d'aménagement ? autre ?

Connaissez-vous le guide « SRCE comment l'intégrer dans mon document d'urbanisme » ? Si oui, mêmes questions qu'au-dessus.

Connaissez-vous les indicateurs de suivi du plan d'action stratégique du SRCE ? Si oui, les avez-vous consultés ? Vous paraissent-ils pertinents et/ou compréhensibles ?

Connaissance des documents et sites internet pour aider à la prise en compte du SRCE

La question traitant du centre de ressources Trame verte et bleue (national) ne relevant pas directement du bilan du SRCE Provence Alpes Côte d'Azur n'est pas analysée.

Site internet de la DREAL Provence Alpes Côte d'Azur

44 personnes le connaissent et parmi elles, 5 personnes ne l'ont pas utilisé. C'est principalement pour télécharger le SRCE que le site a été utilisé (24 personnes) puis pour trouver les documents et guides (22), les couches SIG (19) puis les références réglementaires (15) (figure 4).

Les commentaires libres mentionnent que le site leur a été utile pour faire connaître le SRCE au sein de leur structure (aux communes pour un PNR ou à différents services d'une structure).

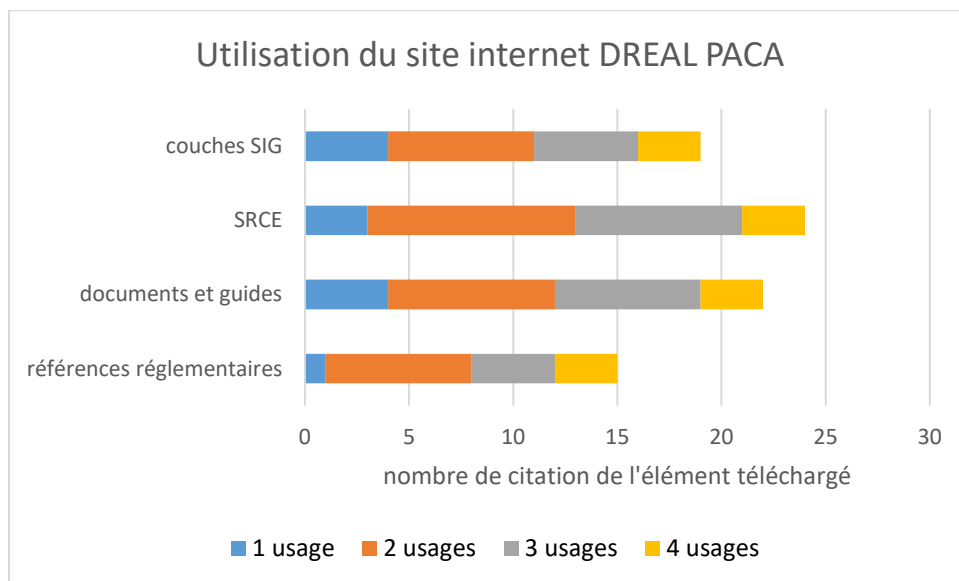


Figure 4 : A quoi le site internet de la DREAL Provence Alpes Côte d'Azur a-t-il été utile ?



Document décrivant la biologie des espèces TVB

25 personnes seulement connaissent ce document et 14 l'ont utilisé. Pour deux d'entre elles, c'était pour un document d'urbanisme et pour 5 d'entre elles pour un projet d'aménagement.

Les commentaires libres mentionnent une gamme d'usages riches : pour élaborer une séquence pédagogique, pour approfondir les connaissances sur certaines espèces (notamment sur leur sensibilité à la pollution lumineuse), pour donner un avis sur des PLU ou SCoT, pour prévoir une stratégie foncière ou un plan de gestion.

Guide méthodologique « SRCE : comment l'intégrer dans mon document d'urbanisme ? »

43 personnes le connaissent et 14 l'ont utilisé. Pour 3 d'entre elles, c'était pour un document d'urbanisme et pour 5 d'entre elles pour un projet d'aménagement.

Les commentaires libres mentionnent des usages :

- De conseil technique et accompagnement des communes et syndicats de SCoT dans l'élaboration ou la révision de leurs documents d'urbanisme,
- De réflexion pour la TVB à l'échelle d'un territoire,
- De support pour la rédaction d'un guide sur la planification de l'éclairage public,
- D'évaluation de liens entre dispositions du PLU et agriculture.

Remarque : Malgré le nombre identique (14 utilisateurs pour ces deux documents), seuls 4 utilisateurs sont communs pour ces deux documents.

Indicateurs du suivi du plan d'action stratégique du SRCE

22 personnes les connaissent et 15 personnes les ont consultés dont la quasi-totalité (14) les juge pertinents et/ou compréhensibles.

Les commentaires citent souvent l'absence de consultation (6 commentaires en ce sens sur 10) pour l'instant ou l'absence de lien avec le thème de travail. D'autres indiquent que les indicateurs doivent être calculés de manière rétroactive pour mieux hiérarchiser les enjeux.



Questions bloc 3 :

Avez-vous assisté à des journées de formation ou d'information ? si oui, dans quel cadre (formation professionnelle, journée d'information, club métier, autre ? Par qui étaient organisées ces journées ?

Participation à des réunions de formation ou d'information

38 personnes ont assisté à des réunions sur le SRCE, 5 à l'occasion de formation professionnelle, 29 lors de réunions d'information et 9 à l'occasion de club métier. Les commentaires libres font apparaître que ces réunions ont pu être des ateliers d'élaboration du SRCE et non des réunions organisées une fois le SRCE adopté.

La réponse sur le détail des organisateurs de ces réunions montre que (figure 5) :

- La plupart des personnes ont participé à plus d'une réunion
- L'ARPE et l'Etat/Région ont permis de toucher le plus grand nombre de personnes largement devant les autres structures.



Figure 5 : Qui organisait les journées auxquelles vous avez assisté ?



Questions bloc 4 :

Avez-vous mené un diagnostic permettant d'identifier les continuités écologiques sur votre territoire, votre réseau d'infrastructure, votre projet d'aménagement et de travaux ?

Avez-vous dans ce cadre défini des mesures ou des prescriptions de préservation ou de remise en bon état ? Si oui pouvez-vous les décrire et indiquer le coût global de cette opération ?

Actions menées pour préserver ou remettre en bon état des continuités écologiques

29 personnes n'ont pas mené de diagnostic ; 21 en ont mené un à l'échelle d'un territoire, 7 à l'échelle d'un projet. 7 personnes répondent qu'elles ont contribué à un diagnostic pour une autre structure (ex CBNA pour une commune, une personne a contribué au sein de sa structure mais le diagnostic était porté par une autre direction) (figure 6).

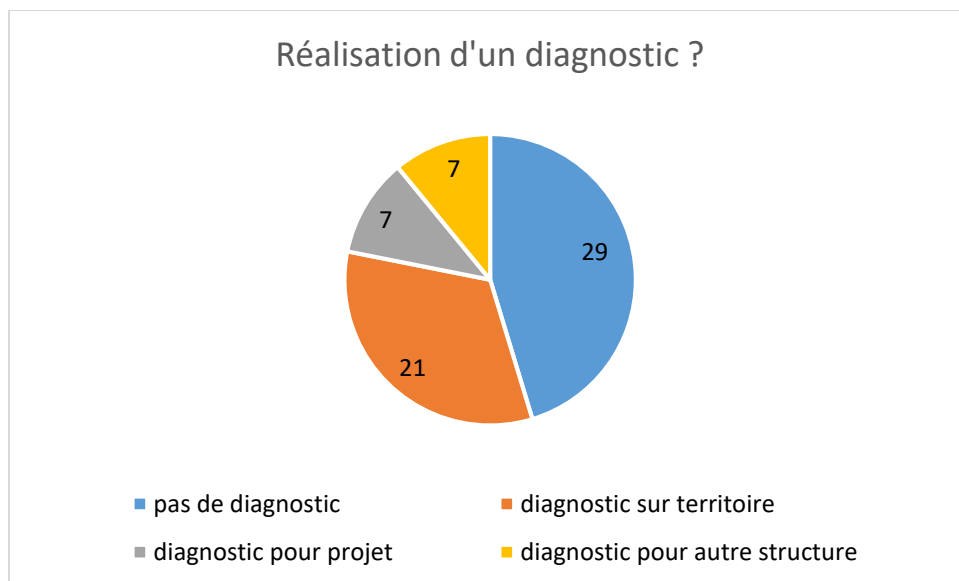


Figure 6 : Est-ce que l'enquêté a réalisé un diagnostic des continuités écologiques à son échelle ?

23 personnes répondent avoir mis en œuvre des mesures ou des préconisations de remise en bon état. 22 disent avoir réalisé des actions de préservation et 8 des actions de remise en bon état.

Parmi les mesures ou préconisations mentionnées dans l'enquête, on peut citer :

- Recommandation pour utilisation des zonages N indicés, des EBC, de l'article L151-23, des marges de recul des constructions, recul des tracés des cheminements et voies douces de 20 m du haut de berge, des servitudes environnementales lors de cessions de terrains
- Implication citoyenne
- Analyse paysagère et TVB pour des PLU de communes
- Stratégie de prise en compte des continuités écologiques (à l'échelle de PNR)
- Avant-projets pour effacer des seuils sur la Haute Durance
- Restauration de la dynamique naturelle des rivières en tresse
- Adaptation du matériel d'éclairage/ extinctions programmées
- Lutte et arrachage des Espèces Végétales Exotiques Envahissantes
- Avis sur des projets d'infrastructures, sur des projets d'écoponts sur les secteurs prioritaires du SRCE PACA
- Création d'un parcours « biodiversité » sur le terrain d'un propriétaire de chambres d'hôtes



Parmi les actions de préservation réalisées, on peut noter :

- Acquisition foncière
- Mise en place d'îlots de sénescences, îlots de vieillissement et arbres « bios »
- En phase travaux : évitement des enjeux et balisage
- Bénévolat (ramassage des déchets), sciences citoyennes, campagnes d'arrachage des espèces envahissantes
- Valorisation et protection d'une zone humide (coupes forestières, enlèvement de dépôts sauvages)
- Revégétalisation de berges

Parmi les actions de remise en bon état réalisées, sont citées :

- Remise en état fonctionnel de zone humide
- Mise en place de 4 contrats Natura 2000 (restauration hydraulique de zones humides)
- Travaux de restauration des continuités à l'échelle de bassin versant ou d'ouvrages (plusieurs seuils cités)
- Restauration écologique de zones de dépôts de déchets, génie écologique sur les pare-feux pour les rendre imperméables aux feux mais perméables aux passages de la faune...
- Création de réseaux de haies en zones agricoles
- Emplacements réservés à acquérir pour des projets de restauration
- Réhabilitation de berges de ripisylves

Quelques structures ont communiqué sur ces actions sur leur site internet, dans des articles de presse ou média, dans les réseaux sociaux, par la production de guide (guide sur les dispositions du code d'urbanisme pertinentes pour la gestion et la préservation des bords de Sorgues).



Questions bloc 5 :

Connaissez-vous la démarche des diagnostics de territoires coordonnés par l'ARPE sur les 19 secteurs prioritaires du SRCE ? Si oui, avez-vous participé à une réunion d'échange ? Est-ce que ces réunions vous ont permis : d'identifier de nouveaux enjeux, de comprendre les implications des continuités écologiques sur ce territoire, de connaître les autres partenaires de ce territoire, de déclencher une réflexion sur les continuités dans votre structure, autre ?

20 structures connaissaient la démarche coordonnée par l'ARPE et 11 ont mentionné avoir participé à au moins une réunion (dont 7 à une seule réunion) (figure 7).

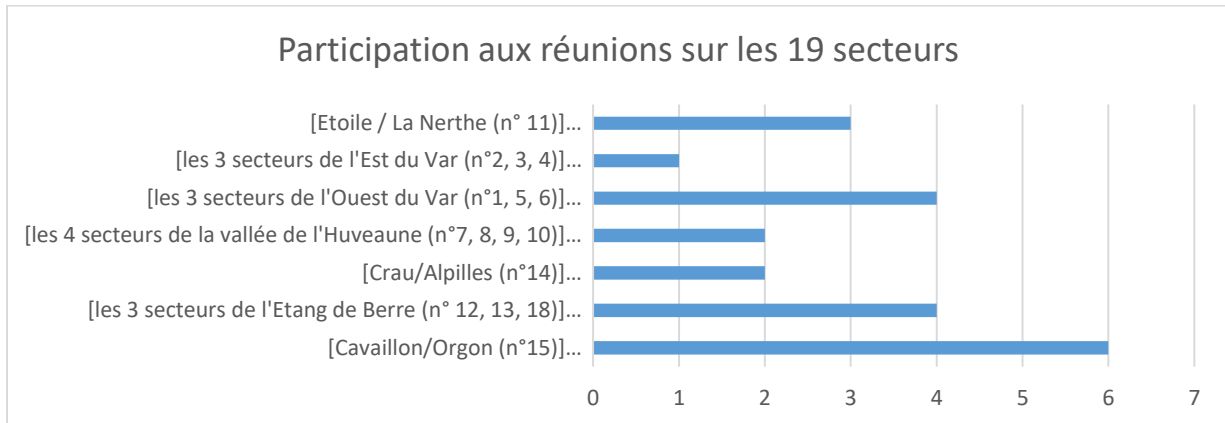


Figure 7 : A quelle réunion avez-vous participé ?



Questions bloc 6 :

Commentaires libres sur la démarche globale du SRCE depuis son adoption en novembre 2014

Parmi les commentaires libres, certains sont critiques sur la démarche SRCE de manière globale :

- Analyse et conclusion complètement inadaptées à la conservation et restauration des espaces boisés ruraux ou de montagne.
- La Société civile est doublement démunie (1) face à la complexité et à l'hermétisme des dispositifs mis en place par l'État (et les collectivités régionales) et (2) la démesure des moyens à mettre en œuvre pour faire aboutir des demandes et contestations légitimes.

D'autres mentionnent le besoin et la difficulté du passage à l'échelle locale :

- Echelle très macroscopique et peu déclinée localement
- Évidente dans son principe mais complexe dans son application
- Difficulté de relier le SRCE au local, concret, opérationnel
- Malheureusement pas assez de prise en compte concrète dans les documents d'urbanisme, malgré nos avis... Le principe de la conformité fait cruellement défaut.

Une dernière partie des répondants mentionnent leur satisfaction mais aussi leur attente que la démarche poursuive via le SRADDET et que ses effets soient évalués :

- Concertation et méthodologie adaptées et intéressantes. Facilité d'accès aux divers documents.
- Belle dynamique, grosse production, relative bonne appropriation par les acteurs publics (communes/ intercommunalités) et privés (Bureau d'études notamment). Crainte sur la suite avec SRADDET. Que va-t-il rester de ce travail ?
- Démarche de longue haleine, à poursuivre dans le cadre du SRADDET : poursuivre à la fois l'animation, la collecte et compilation des informations, les études puis les travaux, l'organisation des financements pour une aide à la réalisation
- A évaluer plus tard après plusieurs années de mise en œuvre
- Penser à la trame noire, faire des diagnostics corrects de la nature en ville.



5. Conclusion – Synthèse

► Sur les limites du présent bilan

Lors de la rédaction du SRCE, la production des indicateurs a été réalisée en toute fin de processus et sans une véritable concertation avec les partenaires pouvant contribuer au calcul ou à la remontée des données de base. Les procédures permettant de les calculer n'avaient pas non plus été définies. Dans la procédure optimale d'évaluation d'une politique publique, la définition de questions évaluatives est un préalable au choix des indicateurs les plus pertinents pour y répondre. Cette étape n'a pas été réalisée pour le SRCE. Avoir des questions évaluatives aurait pu permettre d'envisager de calculer a posteriori d'autres indicateurs plus pertinents finalement ou calculables que ceux proposés.

De plus, l'analyse des résultats obtenus du point de vue de la préservation et de la remise en bon état des continuités écologiques par la mise en œuvre du schéma régional de cohérence écologique intervient seulement 3 ans après l'approbation du SRCE. Ce délai de 3 ans, au lieu des 6 ans initialement prévus avant une évaluation du SRCE, permet de réaliser uniquement un bilan intermédiaire et partiel. Ce bilan ne repose en effet que sur des réalisations d'action et non sur leur effet. La mise en œuvre du SRCE aux différentes échelles est en cours de réalisation, peu d'actions concrètes de restauration ont pu être mises en place. De plus, les processus écologiques (dynamique des populations, déplacement des populations, croissance des végétaux...) sont lents et ne permettraient pas de mesurer des effets et évolutions tangibles sur une période aussi courte.

Certains indicateurs sont basés sur des données dont la source est mise à jour périodiquement mais sans que cette périodicité ne puisse être choisie par la Région Provence Alpes Côte d'Azur. C'est le cas notamment de la base de données géographiques CORINE Land Cover produite dans le cadre du programme européen CORINE, de coordination de l'information sur l'environnement, piloté par l'Agence Européenne pour l'Environnement et diffusé en France par le Service de l'Observation et des Statistiques (SOeS) du Commissariat général au développement durable (CGDD) du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire. La dernière mise à jour a été mise en ligne en 2015 sur la base d'images de 2012. La version actuelle reflète donc l'occupation du sol du territoire avant la définition et la mise en œuvre du SRCE.

Pour d'autres indicateurs, leur calcul nécessitait la remontée d'informations de ce qui se fait sur le terrain mais les modes de remontée d'information n'ont pas été prévus et mis en place depuis l'adoption du SRCE. La vision des retours d'expériences et/ou de mises en œuvre des actions est donc certainement sous-estimée par rapport à ce qui se passe sur le territoire, faute d'identification exhaustive de tous les projets qui peuvent avoir un lien avec la Trame Verte et Bleue.

Dans ce bilan partiel, il a été possible pour certains indicateurs de préciser s'ils étaient pertinents à retenir ou à abandonner pour le suivi du SRADDET. Le tableau précise dans ce cas, s'il s'agit d'indicateur de moyens mis en œuvre ou d'indicateur de résultats. Comme mentionné plus haut, les indicateurs de résultats sont plus difficiles à appréhender, faute de données mobilisables pour y répondre à la date de réalisation du bilan et en raison de la lenteur des processus écologiques en réponse à certaines actions humaines de restauration de milieu.



► Sur les résultats du bilan (indicateurs et enquêtes)

La mise en œuvre sur le terrain du SRCE relève de 3 processus majeurs :

- Une obligation réglementaire du fait de l'inscription de la prise en compte de la préservation/restauration des continuités écologiques dans les documents de planification et d'urbanisme (relève du code de l'urbanisme) et dans les études d'impact des projets d'aménagement (relève du code de l'environnement) ;
- Une mise en œuvre directe par les copilotes du SRCE (Etat/DREAL et Région) : par les actions qu'ils ont directement portées ou soutenues (réunion, rédaction de guides, journées de formation) ou par les soutiens financiers apportés sur ces thématiques de restauration des continuités écologiques en fléchant des sources de financement sur ces enjeux ;
- Des actions mises en œuvre par d'autres acteurs pour des raisons qui leur sont propres (respect des engagements pris lors de l'élaboration du SRCE, opportunité, sensibilité propre aux enjeux, nécessité d'améliorer son image...). Pour ces actions, qui peuvent être parfois sur une échelle très locale, il est très difficile d'assurer une remontée d'information satisfaisante. Elles peuvent aussi être suscitées par des « ferments » venant d'un tout autre niveau que la région Provence Alpes Côte d'Azur : niveau national (par exemple par la consultation du site du centre de ressources Trame Verte et bleue, par la participation à des journées d'information nationale ou d'autres régions...), d'une autre région (en visitant un site aménagé ailleurs ou en rencontrant des acteurs impliqués dans leur région ou dans leur entreprise...).

De plus, ces processus de mise en œuvre peuvent se conjuguer ou se renforcer sans qu'il soit facile d'identifier quel a été l'élément déclenchant l'action. Les réunions co-organisées par les pilotes du SRCE et le guide produit « SRCE : comment l'intégrer dans mon document d'urbanisme ? » ont vraisemblablement contribué à une meilleure compréhension par les élus, les services techniques des collectivités territoriales et les bureaux d'étude de ce qui devait être mis en œuvre dans les SCoT ou les PLU. Il est cependant difficile de mesurer de manière précise cet effet. Il est aussi très difficile d'évaluer l'impact d'actions initiées en Provence Alpes Côte d'Azur au niveau national.

Bilan de la mise en œuvre en raison d'une obligation réglementaire

Les indicateurs sur la prise en compte du SRCE par les SCoT et les PLU ont été réunis en un seul indicateur abondé de manière indirecte par l'analyse des avis de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe). En effet, l'idée initiale de faire remplir la grille de prise en compte au fil de l'examen des dossiers par les services instructeurs a été abandonnée. Seule l'analyse d'une information déjà synthétisée était possible pour prendre en compte les 69 PLU révisés ou produits entre août 2016 et fin décembre 2017. Cette analyse montre que moins de 2 ans après l'adoption du SRCE et pour des documents d'urbanisme qui mettent plusieurs années à voir le jour, le bilan est satisfaisant pour les PLU mais paradoxalement plus mauvais pour les SCoT alors que ceux-ci doivent être intégrateurs. Les SCoT n'ont par exemple pas suffisamment utilisé les possibilités de délimiter les continuités écologiques à la parcelle (art. L 141-10 du code de l'urbanisme). Les améliorations à apporter sur les SCoT afin d'avoir une meilleure prise en compte des continuités écologiques recommandées par la MRAe sont :

- Réaliser une cartographie de la trame verte et bleue au minimum à l'échelle 1/50 000ème,
- Mieux localiser les projets d'urbanisme et d'aménagement par des cartes plus précises permettant de confronter les enjeux d'urbanisation et de protection des continuités
- Réaliser une meilleure analyse des incidences. Elle doit être faite par le SCoT ou le PLU mais elle ne doit pas être renvoyée au porteur du futur projet.

Malgré l'obligation réglementaire de prendre en compte les continuités écologiques dans les documents d'urbanisme, ces résultats montrent qu'un accompagnement fort et suivi des élus (sensibilisation, formation, appui) est nécessaire pour que le SRCE soit mis en œuvre de manière pertinente.



Bilan de la mise en œuvre directe par les copilotes du SRCE

Un grand nombre d'actions d'appui ont été menées ou initiées par les copilotes du SRCE : production de documents d'accompagnement, de guides, animation de réunions territoriales ou thématiques, commande directe d'études pour améliorer la connaissance locale sur les continuités écologiques, soutien à la collecte de données environnementales.

Un autre volet majeur de l'implication des copilotes est le ciblage des financements (européens, nationaux...) sur des projets permettant d'améliorer la connaissance et les travaux de restauration des continuités écologiques (voir les fiches 8, 21, 22). Là aussi, une forte animation est nécessaire pour faire connaître ces sources de financement, conseiller et soutenir des porteurs de projet potentiels dans des procédures parfois complexes et longues.

Bilan d'actions mises en œuvre par d'autres acteurs

Afin d'essayer de quantifier des données non collectables facilement, la DREAL avait mené une enquête sous forme d'un questionnaire internet. Les taux de réponses (25% de réponses partielles sur 300 envois sans relance) sont dans les ordres de grandeur habituels d'une enquête par mail.

Le taux de connaissances des documents du SRCE ainsi que du guide « SRCE : comment l'intégrer dans mon document d'urbanisme ? » et le taux de satisfaction des utilisateurs montrent que l'animation autour du SRCE a porté ses fruits, que l'identification de l'enjeu est bon (notamment dans les collectivités territoriales qui représentent la moitié des réponses) et que les documents sont connus, trouvés et utilisés. Sur 64 personnes ayant répondu, 55 % ont réalisé un diagnostic soit pour un territoire soit pour un projet. Par contre, seules 23 personnes indiquent avoir mis en œuvre des actions de préservation ou de remise en état ; les actions de préservation étant très largement dominantes. Cependant, il n'est pas surprenant vu le délai court pour réaliser ce bilan (enquête menée au printemps 2017) que peu d'actions concrètes de remise en état aient pu aboutir. Les délais des études, des recherches de financement, de lancement de marché... sont longs.

Le manque de remontées d'informations depuis les territoires ne permet pas de mettre en avant dans ce bilan partiel de la mise en œuvre du SRCE un grand nombre d'initiatives locales, voire individuelles qui contribuent pourtant, chacune à leur échelle, à l'amélioration des continuités écologiques. Il serait pourtant très important de pouvoir avoir une mise en lumière de toutes les actions locales, notamment pour montrer à tous les élus que des actions sont possibles et faisables puisque d'autres territoires les ont déjà mises en œuvre.

Des commentaires libres en fin d'enquête traduisent l'espoir que la dynamique lancée par le SRCE ne retombe pas avec le SRADDET. Pour cela, alors que le SRADDET intègre la biodiversité comme l'un de ses 11 champs de compétence, il est primordial de poursuivre une animation et un accompagnement fort des futurs porteurs de projets de préservation et restauration des continuités écologiques sur le territoire régional.

► Visibilité des actions de la région et démultiplication au niveau national

Le guide « SRCE comment l'intégrer dans mon document d'urbanisme ? » (et notamment sa mise à jour après les modifications des articles de loi et des décrets) a beaucoup circulé dans un premier temps auprès des chargés de mission trame verte et bleue des autres régions et sans doute aussi auprès des responsables de collectivités territoriales extra régionales.

La grille de lecture des documents d'urbanisme réalisée par l'Irstea à la demande de la DREAL Provence Alpes Côte d'Azur a « fait des petits » avec la déclinaison d'une grille nationale et de 3 grilles adaptées aux 3 ex-régions réunies au sein de la région Nouvelle-Aquitaine.



► Recommandations pour les futurs bilans

Tableau reprenant pour chaque indicateur sa faisabilité (à investissement raisonnable), la fréquence possible de mise à jour, les données à mobiliser.

N° de la fiche	Nom indicateur	Fréquence de mise à jour à retenir	Prise en compte SRADDET
1-1 1-2	La répartition des différents types de milieux L'évolution de la répartition des différents types de milieux	En fonction de la mise à jour des données CLC	Possible sous réserve de la mise à jour de CLC Périodicité de mise à jour non maîtrisable
2	Evolution de l'artificialisation	En fonction de la mise à jour des données CLC	Possible sous réserve de la mise à jour de CLC Périodicité de mise à jour non maîtrisable
3 et 4	Prise en compte du SRCE par les documents d'urbanisme	Analyse annuelle des avis de la MRae	Possible Peut être maintenu pour SCoT et PLUi mais prévoir un suivi annuel pour faciliter (chiffrage 2 à 3 jours/an).
5	Surface délimitée en espace agricole et naturel à protéger au titre de l'article L.122-1-5 du code de l'urbanisme - « délimitation des espaces agricoles et naturels » au DOO des SCoT	Impossible à calculer	À supprimer
6	L'évolution de la « nature » en ville	En fonction de la mise à jour des données BD Topo	Possible mais périodicité de mise à jour non maîtrisable
7	Assurer la cohérence des politiques publiques	A terme ne pas maintenir car SRADDET intégrateur	À supprimer
8 et 21	L'aide publique pour la connaissance des enjeux et les travaux de restauration	Analyse annuelle des financements Européen, de l'État, de la Région	Possible
9	Rétablir les continuités écologiques aquatiques	Analyse annuelle des travaux de restauration mis en œuvre. Suivi réglementaire DCE quand financement de l'agence de l'eau	Possible
10	Évolution de la fragmentation des milieux naturels et semi-naturels	Une version 2018 Corine Land Cover est attendue, ce qui permettra une réactualisation de l'indicateur avec la Bd Topo. Possibilité de refaire le calcul avec OcSol PACA 2014 et sa prochaine version.	Possible, mais périodicité de mise à jour non maîtrisable
11	Rétablir les continuités écologiques terrestres	Analyse annuelle des travaux de restauration mis en œuvre. Cf programmes Ville nature ou territoires engagés pour la Nature.	Possible, en construisant un partenariat avec les collectivités territoriales pour remonter des infos
12	La maîtrise foncière	En fonction de la mise à jour des données foncier	Possible
13-1 13-2 13-3	Les surfaces en aires protégées terrestres Les surfaces en aires gérées par contractualisation ou convention Connaissances sur l'intérêt écologique	En fonction de la mise à jour des données de protection/gestion	Possible. A voir avec l'Observatoire régional de la Biodiversité
14	Part des surfaces agricoles valorisées et concourant au maintien de fonctionnalités dans les réservoirs et les corridors (contrats Natura 2000 spécifiques, mesures agroenvironnementales, certifiées en « bio »,	Pas de fiche	Concrétiser un partenariat avec les services de l'Etat notamment la DRAAF



	surfaces en landes et prairies relevées au titre du Registre Parcellaire Graphique...)		
15	L'évolution de la « nature » en territoires agricoles	En fonction de la mise à jour des données CLC et BD Topo	Possible
16	Nombre de chartes forestières de territoire ou de plan de gestion de massif intégrant l'identification des trames forestières de vieux bois et les modes de gestion durable de la forêt	Analyse annuelle des nouvelles chartes forestières approuvées. Assurer un lien entre l'ORB et l'observatoire de la forêt méditerranéenne	Possible
17	Les documents ou plans de gestion forestiers en PACA	Analyse annuelle	Possible mettre en place un partenariat avec le CRPF et l'ONF
18	Nombre de contrats Natura 2000, mesure 227 « dispositif visant à maintenir et améliorer l'état de conservation des habitats forestiers »	Analyse annuelle des contrats N2000 à mener	Possible
19	Les îlots de vieux bois en forêts publiques	Analyse à 6 ans sur données ONF	Possible Mettre en place un partenariat avec l'ONF pour les réserves
20	Alimenter la connaissance avec le système d'information de la nature et des paysages	Analyse annuelle publiée dans l'ORB	Possible Mettre en place un partenariat avec les gestionnaires des bases
22	Soutenir la recherche sur les continuités écologiques	Analyse à 6 ans des financements publics sur ce thème. Fusionner les fiches 8, 21 et 22	Possible Pour le SRADDET, c'est sans doute l'Agence Régionale de la Biodiversité et la Stratégie Régionale de la Biodiversité qui prendront le relais sur le volet connaissance. Il serait intéressant que l'ARB organise des journées de rencontre entre équipes de recherche pour faire un bilan des recherches menées sur les continuités (sur des financements régionaux ou d'autres origines).
23	Des outils pour sensibiliser et former les professionnels de l'urbanisme, de l'agriculture, de la forêt et du tourisme	Analyse annuelle sur les outils mis à disposition	A terme, fusionner les deux fiches
24	Former les professionnels de l'urbanisme, de l'agriculture, de la forêt et du tourisme	Analyse annuelle sur les actions de formations/ réunions menées	
25	Échanger sur les atteintes à la Trame Verte et Bleue régionale dans le Comité régional de la biodiversité (CRB)		Possible, Capitaliser les comptes-rendus du CRB
26	Partager des savoir-faire grâce à des clubs « métiers »	Analyse annuelle des réunions menées	Possible



6. Annexes

Fiches indicateurs créées ou actualisées en 2018 pour le présent bilan :

- Fiche 3 & 4 : Prise en compte de la TVB dans les documents d'urbanisme
- Fiche 8 : L'aide publique pour la connaissance des enjeux et les travaux de restauration
- Fiche 16 : Trames forestières de vieux bois dans les documents ou plans de gestion forestiers
- Fiche 19 : Les îlots de vieux bois en forêts publiques
- Fiche 20 : Alimenter la connaissance avec le système d'information de la nature et des paysages (SINP)
- Fiche 21 : L'aide publique pour la connaissance des enjeux et les travaux de restauration
- Fiche 23 : Des outils pour sensibiliser et former les professionnels de l'urbanisme, de l'agriculture, de la forêt et du tourisme
- Fiche 24 : Former les professionnels de l'urbanisme, de l'agriculture, de la forêt et du tourisme
- Fiche 25 : Echanger sur les atteintes à la trame verte et bleue régionale dans le comité régional biodiversité (CRB)
- Fiche 26 : Partager des savoir-faire grâce à des clubs « métiers »

Les autres fiches indicateurs déjà réalisées et non mises à jour sont disponibles sur le site de l'Observatoire régional de la biodiversité(<http://www.observatoire-biodiversite-paca.org/>).